

Écoconception et labellisation de produits pour la ventilation

Chez Brink, les étiquettes-énergie sont exclusivement vertes !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Union européenne (UE) impose des exigences au sujet de la consommation énergétique maximale des produits de ventilation. À partir du 1^{er} janvier 2018, ces exigences énergétiques seront encore plus strictes. En outre, des exigences sont imposées entre autres aux fonctions des produits de ventilation et des directives ont été édictées pour garantir une remise d'informations uniformes aux consommateurs.

Efficacité énergétique

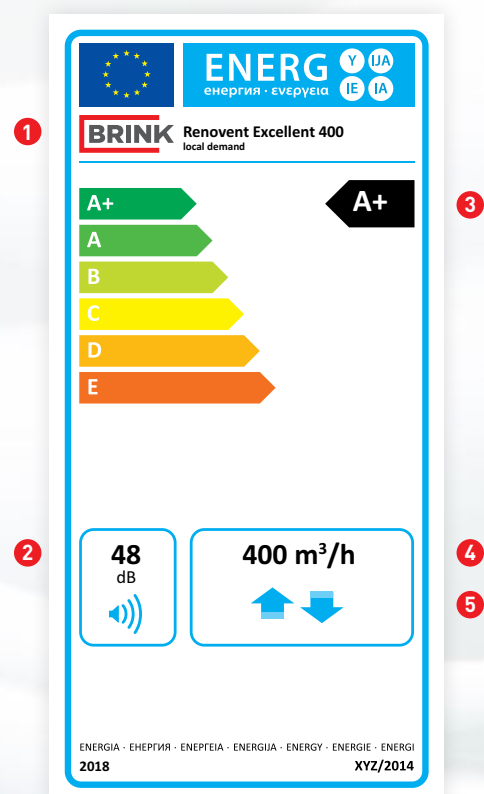
La classe du label dépend entre autres de l'application de la récupération de chaleur, de la consommation électrique du ou des ventilateurs et de la typologie de régulation. En ce qui concerne la typologie de régulation du système, une distinction est faite entre une régulation manuelle (sélecteur de positions), une régulation par horloge, une régulation centralisée avec un capteur ou une régulation décentralisée avec deux ou plusieurs capteurs, combinée à une diffusion de l'air par zone de vie.

Tous les produits Brink sont certifiés par au moins une étiquette verte

La typologie de régulation équipant l'appareil de ventilation ne pouvant pas toujours être déterminée à l'avance, un appareil peut comporter plusieurs étiquettes-énergie. Tous les appareils Brink sont certifiés par au moins une étiquette verte, pour la plupart d'entre eux, une étiquette de classe A ou A+.

L'étiquette Écoconception

L'étiquette spécifie la classe d'énergie et le type de produit, ainsi que des informations sur le débit d'air maximal de l'appareil de ventilation, son niveau sonore et sa typologie de régulation.



- 1: Nom du fournisseur/marque commerciale, référence du modèle donnée par le fournisseur et typologie du flux
- 2: Niveau de puissance acoustique (L_{wa}) rayonné par le caisson transmis par l'air au débit de référence *
- 3: Efficacité énergétique
- 4: Débit maximal **
- 5: Unité de ventilation double flux

* Débit d'air volumique de référence : 70 % du débit maximal et 50 Pa (unités de ventilation centralisées) ou 0 Pa (unités de ventilation décentralisées)

** Débit maximal à 100 Pa (unités de ventilation centralisées) et 0 Pa (unités de ventilation décentralisées)

BRINK

Air for Life

Présentation de l'étiquette

Type d'appareil/ Typologie de la régulation	Renovent Excellent				Renovent Sky			Air 70
	450	400	300	180	300	200	150	
Débit maximum déclaré	450 m³/h	400 m³/h	300 m³/h	180 m³/h	300 m³/h	200 m³/h	150 m³/h	55 m³/h
Puissance acoustique de caisson	51 dB(A)	48 dB(A)	44 dB(A)	42 dB(A)	44 dB(A)	49 dB(A)	38 dB(A)	40 dB(A)
Régulation manuelle	A	A	A	B				A
Régulation par horloge	A	A	A	A	A	A	A	
Régulation centralisée avec 1 capteur	A	A	A	A	A	A	A	
Régulation décentralisée avec 2 ou plusieurs capteurs, combinée à une régulation du débit pour minimum 2 zones	A	A+	A+	A	A+	A	A+	A*

*Pour les appareils décentralisés, une régulation décentralisée avec 1 capteur.



Fiche de données sur le produit conforme à Ecodesign (UE), n°1254/2014 (Annexe IV)					
Fournisseur: Brink Climate Systems B.V.					
Modèle: Renovent Excellent 400 (Plus)					
Zone climatique	Type de commande	Valeur SEC in kWh/m²/a	Classe énergétique (SEC)	Consommation électrique annuelle (CEA) à kWh	Économie de chaleur annuelle (EAC) à kWh
Moyenne	Manuel	-36,26	A	346	4371
	Horloge	-37,23	A	331	4395
	régulation modulée centrale	-39,06	A	301	4442
	régulation modulée locale	-42,27	A+	240	4536
Froid	Manuel	-78,55	A+	883	6872
	Horloge	-79,75	A+	868	6708
	régulation modulée centrale	-82,04	A+	838	6780
	régulation modulée locale	-86,16	A+	777	6924
Chaud	Manuel	-12,03	F	301	2301
	Horloge	-14,44	E	286	2313
	régulation modulée centrale	-14,44	E	256	2338
	régulation modulée locale	-17,13	E	195	2368
Type d'unité de ventilation: Unité de ventilation avec récupération de chaleur					
Ventilateur: Ventilateur EC à vitesse variable					
Type d'échangeur de chaleur: Échangeur de chaleur double flux en plastique avec récupérateur					
Efficacité thermique: 85%					
Débit de flux maximum: 400 m³/h					
Entrée d'alimentation électrique: 142 W					
Niveau de puissance acoustique L _{wa} : 48 dB(A)					
Débit de flux de référence: 280 m³/h					
Différence pression de référence: 50Pa					
Entrée spécifique de puissance (SEL): 0,24 W/m³/h					
Facteur de contrôle: 1,0 en combinaison avec commutateur manuel					
0,95 en combinaison avec l'horloge					
0,85 en combinaison avec régulation modulée centrale avec 1 sonde					
0,65 en combinaison avec régulation modulée locale avec au moins deux capteurs et au moins une commande à deux zones					
Fuite: Interne 0,4%					
Externe 1,3%					
Avertissement filtre: Sur l'affichage de l'unité de ventilation / Commutateur manuel / Commande par l'horloge. Attention! Une vérification, un nettoyage ou un remplacement des filtres est nécessaire pour garantir une efficacité énergétique optimale et un fonctionnement correct.					
Adresse Internet pour les instructions de montage: http://www.brinkclimatesystems.nl/installateurs/kenniscentrum/Documentatie.aspx					
Bypass: Oui, 100 % Bypass					

* Measurements executed by TNO according to the EN 15141-7 standard (TNO-report TNO - 060 - DTM - 2013 - 01161, May 2013)

Consommation électrique annuelle (CEA) à kWh	Économie de chaleur annuelle (EAC) à kWh
346	4371
331	4395
301	4442
240	4536

Autres exigences renforcées

À partir du 1er janvier 2018, les exigences énergétiques seront plus strictes. Les étiquettes de classe F et G ne seront plus valables. Cela signifie qu'il sera interdit de commercialiser les produits qui, jusqu'à ce jour, étaient labellisés dans l'une de ces catégories.

Fiche de produit

Outre l'étiquette-énergie, chaque appareil est fourni avec une fiche de produit. Cette fiche de produit est une fiche de déclaration spécifique à l'UE présentant les principales caractéristiques techniques et d'efficacité énergétique.

Coûts inférieurs, confort supérieur

L'économie annuelle concernant la capacité de chauffage réalisée avec les appareils et la consommation électrique annuelle de l'appareil sont indiquées sur la fiche de produit. Ces informations indiquent clairement qu'une économie de capacité de chauffage au moins 10 fois plus élevée est réalisée par rapport à la consommation électrique des ventilateurs. En optant pour des produits de ventilation Brink, le consommateur opte pour une faible consommation électrique et un confort supérieur.

Exemple d'une fiche de produit Renovent Excellent 400 (Plus)



Exemple Renovent Excellent 400

